

**Compte rendu de la séance
du Conseil Municipal
du
Vendredi 15 Octobre 2021 à 14h30**

Présents : MM.– BIGHETTI de FLOGNY Charles -CAMOIN Yves – GRANDAZZI Sandrine – LAUGIER Lucette et LUCAS Aurore.

Absents excusés : Mme BAIN Chantal ayant donné procuration à Mme LAUGIER Lucette, Mme GAYMARD Marie-José ayant donné procuration à Mme BARALE Alain, M. TROIN François ayant donné procuration à M. CAMOIN Yves

Secrétaire de séance : CAMOIN Yves

I- FINANCES : Budget principal - Décision Modificative N°03

Le Maire informe le Conseil Municipal que certains travaux non connus au moment de la préparation du budget doivent être réglés sur l'exercice 2021.

Le Conseil Municipal accepte les modifications budgétaires suivantes :

	Désignation	Diminution sur crédits	Augmentation sur crédits
Invest	D : 21534 - 21 : Réseaux d'électrification		+ 12 700,00
Invest	D : 2313 Op 79 : Immobilisations en cours		+ 300,00
Invest	R : 1322 Op 75 : Subvent d'investissement		+ 13 000,00

Délibération n° 2021 52

II- PATRIMOINE : Vente de l'immeuble K122

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée les différentes discussions concernant la vente de l'immeuble K 122 (du domaine privé de la commune).

Cette vente a été confiée à l'Agence ORPI de DRAGUIGNAN au prix de 90 000 € net vendeur.

Il informe l'assemblée qu'il vient de recevoir une proposition d'achat correspondant à notre demande.

Le Conseil Municipal CONFIRME la vente de cet immeuble (du domaine privé de la commune) au prix de 90 000 € net vendeur par l'agence ORPI de DRAGUIGNAN **et AUTORISE** le Maire à signer toutes les pièces afférentes à cette affaire.

Délibération n° 2021 51

III- URBANISME :Dématérialisation des demandes d'autorisation d'urbanisme - Conditions générales d'utilisation du Guichet Urbanisme

A compter du 01/01/2022, les communes et groupements de communes de + 3500 habitants, devront pouvoir recevoir et instruire les demandes d'autorisations d'urbanismes (DAU) par voie dématérialisée.

La DPVA assurant l'instruction des DAU

, pour les comptes des communes (à l'exception de BARGEME et DRAGUIGNAN) s'est dotée d'un logiciel particulier. Dans le cadre de cette dématérialisation, la DPVA a acquis un module complémentaire à ce logiciel, destiné à la création d'un guichet d'urbanisme répondant aux obligations légales.

Les utilisateurs de ce guichet devront prendre connaissance et accepter les conditions générales d'utilisation de ce guichet. En conséquence, le Conseil Municipal accepte les termes des conditions générales d'utilisation de ce guichet d'urbanisme.

Délibération n° 2021 53

IV- Affaires en cours et Questions diverses.

- **Réunion des éleveurs**

La réunion avec les éleveurs concernant l'occupation des parcelles communales aura lieu le **Jeudi 28 octobre 2021 à 17h**, en Mairie de COMPS.

- **Ecole :**

La mise en place d'un purificateur d'air a été demandée par des parents d'élèves. Le Maire demandera un devis pour avoir une idée sur le coût et la maintenance d'une telle installation.

- **Stationnement sur la place du Campon :**

Vendredi 01 octobre 2021 à été organisé le tracé des places de stationnement sur la place. Il convient maintenant de vérifier que les places tracées ne gênent pas le camion d'enlèvements des ordures ménagères.

- **Colombarium et Monument aux Morts**

Monsieur le Maire présente un devis de 2 198 € T.T.C, de l'entreprise Dignité (ex.ROSSETTI), pour l'installation d'un **colombarium au cimetière du hameau de Jabron**. L'assemblée valide cet aménagement.

Monsieur Robert GAYMARD s'est proposé pour refaire la reprise (rechampissage) des inscriptions du **Monument aux Morts**. L'assemblée remercie Monsieur GAYMARD pour sa proposition.

- **Maison France Services :**

La commune est en négociation avec La POSTE pour le maintien du distributeur de billets.

Des discussions s'installent concernant toute la polémique actuellement présente sur les réseaux sociaux.

De nombreux entretiens entre l'actuelle postière et le Maire ont abouti à un accord de principe sur les conditions d'embauche à l'Agence Postale Communale (sur les conseils du CDG)

Mme GRANDAZZI demande à ce que soit étudié la possibilité d'une création de poste administratif catégorie B afin que Mme GIORDANO ne soit pas perdante financièrement et également pour le calcul de sa retraite.

La séance est levée à 16h45

Les questions concernant la création de poste relatif à la Maison France Services et le Régime indemnitaires seront évoqués la semaine prochaine, **Vendredi 22 octobre 2021 à 17h.**

Le Maire
A. BARALE

